
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 JUILLET 2021 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 5 juillet 2021 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 5 juillet 2021 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no. 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6 : Pierre Reid

Absent : Siège no 4: Jean Martel

Assistent également à la séance, par téléconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Nathalie Audet et la directrice générale adjointe madame Adèle Madore.

Les personnes présentes s'ont identifiées par le maire.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 5 juillet 2021 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : Les grandes réalisations sont toujours précédées par des grandes pensées.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 7 juin 2021

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de juin 2021, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} juin au 23 juin 2021 ©

Employés	7 139.60 \$	dépôt direct
Élus	10 260.15 \$	dépôt direct

achats listes ©

2021-06C	5 302.13 \$
2021-07A	155 201.59 \$
2021-07B	4 097.42 \$

8.2 Certificats disponibilité de crédits-

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de juin en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption du règlement 2021-02 modifiant le règlement 2018-04 portant sur la gestion contractuelle

10.00 AVIS DE MOTION

10.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité du canton de Westbury.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Rapport de l'épandage de l'abat poussière

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron	: Salle municipale, régie des Hameaux
Conseiller #2 Réjean Vachon	: voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau	: famille, loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel	: chambre de commerce et sécurité civile
Conseiller #5 Sylvain Hébert	: Incendie et voirie
Conseiller #6 Pierre Reid	: voirie et sécurité civile
Maire	: MRC

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2021
Travaux à faire en juillet

c) Dépôt rapports – inspectrice en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2021

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Congé du 24 juin 2021 (jeudi)
Congé du 1^{er} juillet 2021 (jeudi)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2020
- 13.02 Remise des bourses reconnaissances aux étudiants 2021 – 14 septembre 2021
- 13.03 Nomination du maire suppléant juillet à novembre 2021
- 13.04 Approbation du règlement d'emprunt de la Régie des incendies
- 13.05 Entente pour les chemins mitoyens avec East Angus
- 13.06 Formation pour la nouvelle directrice générale –ADMQ et Infotech

13.07 Adhésion aux axes d'intervention de planification stratégique en loisir de la MRC

13.08 Demande d'autorisation CPTAQ pour agrandir lot 5 790 878 par partie lot 5 790 879

14.00 INVITATIONS

14.01

15.00 VARIA

15.01

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

LUNDI LE 5 JUILLET 2021 à 19 heures

La directrice générale à la demande

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2021-129

résolution no 2021-129

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-130

résolution no 2021-130

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

2021-131

résolution no 2021-131

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 soit adopté en apportant les modifications suivantes : rés. / 2021-112 la date du 6 mai soit modifiée pour 6 mai 2021 et la résolution no. 2021-118 modifiée selon la date de soumission 5689 datée du 28 mai 2021 au lieu du 28 juin.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2021-132

résolution no 2021-132

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de juin 2021 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

6.0 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.0 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2021-133

résolution no 2021-133

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de juin 2020 pour un montant de :

Employés	7 139.60 \$	dépôt direct
Élus	10 260.15 \$	dépôt direct

achats listes ©

2021-06C	5 302.13 \$
2021-07A	155 201.59 \$
2021-07B	4 097.42 \$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-04 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2018-04 relatif à la gestion contractuelle a été adopté par la municipalité de Westbury le 7 janvier 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 7 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

2021-134

résolution no 2021-134

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2

1. Le Règlement numéro 2018-04 relatif à la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ;

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 11 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Avis de motion : 7 juin 2021

Présentation du projet de règlement : 7 juin 2021

Adoption du règlement : 5 juillet 2021

Avis de promulgation : 12 juillet 2021

Transmission au MAMH : 13 juillet 2021

10.0 AVIS DE MOTION

10.01 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité du canton de Westbury.

Comme le projet de règlement n'a pas été déposé, l'avis de motion ne sera pas donné. Une demande sera faite auprès de la compagnie Bionest pour venir expliquer au conseil qu'est-ce que l'installation d'un système UV.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 RAPPORT DE L'ÉPANDAGE DE L'ABAT POUSSIÈRE

L'épandage de l'abat poussière sur les chemins a été faite et la compagnie Enviro solutions est venue pour vérifier les problèmes d'épandage de leur camion. Un voyage de 10,000 litres est encore à venir sur les chemins Gosford Est et Ouest, mais devra être nivelé avant.

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
La régie des Hameaux prochaine rencontre le 17 juin 2021

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Réunion mardi prochain

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Réunion des loisirs s'est tenue en juin il a été discuté des Activités estivales, du dossier MADA famille et des nouveaux arrivants.

Conseiller #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Absent

Conseiller #5 : Sylvain Hébert : régie des incendies et voirie
On a eu le rapport des incendies de juin 2021

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Rien

Maire :

Pas de réunion en juillet à la MRC mais il a été question de la réfection de la route 257 pour les municipalités qui sont concernées.

b) Rapports – chef d'équipe

Le rapport a été déposé sur les travaux faits en juin et ceux à venir

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis sommaires comparatifs par année
Rapport du sommaire des permis et certificats

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Congé vacances à déterminer en août 2021 (2 semaines)
Journées à prévoir en juillet entente avec la directrice générale

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2020

ATTENDU QUE le maire, Gray Forster a déposé son rapport sur la situation financière 2020 à tous les membres du conseil en juin;

ATTENDU QUE le rapport sera inscrit à la fin du procès-verbal et sera publié sur le site de la municipalité.

2021-135

résolution no 2021-135

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le rapport soit déposé et sera publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉ

**13.02 REMISE DES BOURSES RECONNAISSANCES AUX ÉTUDIANTS 2021 LE
14 SEPT. 2021**

ATTENDU que la remise des prix aux élèves méritants ayant obtenu leur diplôme se fera le 14 septembre 2021 ;

ATTENDU que pour respecter la pandémie qui sévit toujours et qu'il faut respecter la distanciation les élèves seront informés de nous faire parvenir leur diplôme et que la remise des prix pourra être faite avec un accompagnateur et les responsables de l'école et de la caisse;

2021-135-1

résolution no 2021-135-1

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser le paiement de 200\$ aux élèves finissants 2021 et de facturer la moitié à la caisse pour sa contribution.

A D O P T É E

13.03 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT JUILLET À OCTOBRE 2021

ATTENDU que le conseil désigne, lorsque requis, un conseiller municipal à titre de maire suppléant. Le conseiller nommé remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge. Le maire suppléant ne peut cependant exercer le droit de veto.

De plus, le maire suppléant peut représenter la municipalité au conseil de la MRC si le maire est absent ou pour toute autre raison prévue par la loi.

2021-136

résolution no 2021-136

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil nomme le conseiller M. Réjean Vachon comme maire suppléant pour la période de juillet 2021 à octobre 2021.

ADOPTÉE

**13.04 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE DES
INCENDIES**

Règlement d'emprunt numéro 2021-01 décrétant une dépense de 692 094.41 \$ aux fins d'acquitter les dépenses prévues au règlement d'emprunt autorisant l'achat et le financement d'un camion pompe, d'appareils respiratoires, d'un camion unité de secours et d'un équipement nautique à propulsion, décrétant un emprunt de 692 094.41 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Westbury est membre de la Régie intermunicipale des incendies de la région de East Angus (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service des incendies des municipalités de East Angus, Ascot Corner et Westbury;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 692 094.41\$ et qu'un emprunt du montant est nécessaire pour payer le coût du financement;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté par sa résolution 21-042 le règlement d'emprunt numéro 2021-01 intitulé «*Règlement d'emprunt autorisant l'achat et le financement d'un camion de secours, d'appareils respiratoires, d'un camion pompe et d'un équipement nautique décrétant une dépense de 692 094.41 \$*»;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2021-137

résolution no 2021-137

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'approuver le Règlement d'emprunt numéro 2021-001 «*Règlement d'emprunt autorisant l'achat et le financement d'un camion de secours, d'appareils respiratoires, d'un camion pompe et d'un équipement nautique décrétant une dépense de 692 094.41\$* et **de transmettre** une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur de la Régie des incendies de la région d'East Angus dans les meilleurs délais.

A D O P T É E

13.05 ENTENTE POUR LES CHEMINS MITOYENS AVEC EAST ANGUS

ATTENDU que la municipalité de Westbury possède des chemins mitoyens avec la Ville de East Angus et qu'il est nécessaire d'avoir une entente pour la réfection du chemin Martineau et du chemin Lipsey Est et Ouest.

QU'une rencontre soit prévue avec la Ville de East Angus et que les membres du conseil suivant assistent à la rencontre : Réjean Vachon, Pierre Reid et Jean Martel.

13.06 FORMATION POUR LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE –ADMO ET INFOTECH

ATTENDU que la nouvelle directrice générale, Nathalie Audet demande de s'inscrire à de la formation par l'Association des directeurs municipaux du Québec et avec Infotech;

2021-138

résolution no 2021-138

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'inscription à la formation de Infotech 2 avant-midi au coût de 245\$ chacune en plus des taxes applicables et de l'Association des directeurs municipaux pour la formation Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière 399.00\$+taxes.

A D O P T É E

13.07 ADHÉSION AUX AXES D'INTERVENTION DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN LOISIR DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est actuellement en démarche pour sa planification stratégique en loisir;

CONSIDÉRANT QUE cette planification stratégique est rédigée selon le principe du tandem optimal entre les responsabilités MRC et celles des municipalités afin de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal du canton de Westbury les constats et enjeux du territoire en lien avec le loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a présenté et expliqué aux membres du conseil municipal du canton de Westbury les axes d'intervention avec divers exemples expliquant leur portée, axes qui seront à prioriser pour le développement du loisir sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les cinq axes d'intervention serviront de pilier pour l'écriture du futur plan d'action loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury ont eu l'opportunité d'émettre des commentaires et des suggestions en lien avec la planification stratégique en cours;

2021-139

résolution no 2021-139

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'adhérer aux cinq axes d'intervention de la planification stratégique en loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

A D O P T É E

**13.08 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ POUR AGRANDIR LOT
5 790 878 PAR PARTIE LOT 5 790 879**

ATTENDU QUE M Jordan Blanchette-Audet désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du terrain voisin;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 5 790 878 concerné par la demande est la propriété de Jordan Blanchette-Audet;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC du Haut St-François;

2021-140

résolution no 2021-140

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande visant le lot 5 790 878 ayant une superficie d'environ 25 770 m²;

QUE la municipalité du canton de Westbury confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC du Haut St-François.

A D O P T É E

14.00 INVITATIONS

Aucune

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2021-141

résolution no 2021-141

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 19 heures 33 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

MAIRE De Westbury

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gray Forster, maire

Adèle Madore



Discours du maire 2020

À vous tous, citoyens et citoyennes de la municipalité de Westbury, c'est avec plaisir, à titre de maire, que je vous présente le rapport sur la situation financière de votre municipalité au 31 décembre 2020, conformément à l'article 176.2.25 du code municipal.

Comme vous le savez, la pandémie de COVID-19 a considérablement affecté nos vies, et ce, de façon différente d'une personne à l'autre. Pour la Municipalité, la pandémie a généré des dépenses imprévues comme le réaménagement des locaux municipaux, l'achat d'équipements informatiques pour faciliter le télétravail des employés et pour les réunions du conseil municipal en téléconférence.

Toutefois, une subvention gouvernementale totalisant 54 386\$ a grandement aidé à pallier aux dépenses imprévues, et a même permis de ne pas charger d'intérêts sur le compte de taxes pour l'année jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Pour l'année 2020, le rapport financier montre un surplus de 204 864\$

Les revenus & investissements	1 945 915
Les dépenses	1 333 718
Excédent avant conciliation	257 903
Amortissement et investissements	149 430
Excédent de fonctionnement	204 864

	Salaires	Allocations de dépenses
Maire	10 147.96 \$	5 073,92 \$
Conseillers	3 382.64 \$	1 691.32 \$

En 2021, nous sommes une année d'élection et je vous annonce que j'ai l'intention de me représenter à la mairie pour un deuxième mandat.

Avant de vous énoncer les différentes composantes des prévisions budgétaires, j'aimerais vous présenter certaines particularités et statistiques concernant le territoire du canton de Westbury, à savoir :

En 2021, la population de Westbury est de 1066 habitants, soit une augmentation d'environ 1% par rapport à 2020 qui était à 1055 habitants. Westbury continue de connaître une croissance soutenue et les gens choisissent d'y habiter pour y retrouver une excellente qualité de vie et des grands espaces.

Pour 2021, la municipalité a adopté un budget de 1 374 115\$, avec un taux de taxes foncières de 0.66\$ du 100\$ d'évaluation au total en plus des taxes de services.

Malgré la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement, nous sommes fiers de pouvoir présenter un budget équilibré avec un maintien du taux de taxe général, et ce, sans coupure de service.

L'exercice budgétaire 2021 tient aussi compte du nouveau rôle d'évaluation foncière, déposé le 23 octobre 2020, et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour les années 2021-2022-2023.

Nous vous avons mentionné dans un communiqué que l'implantation des bacs bruns sur tout le territoire occasionnerait un montant ajouté sur vos taxes de 30\$ en 2021 qui pourrait être aboli en 2022 si la participation était représentative sur la diminution du bac de déchets.

Je vous annonce maintenant que le montant ne sera pas reconduit en 2022 étant donné que nous avons cessé de ramasser les conteneurs sur notre territoire ce qui a permis une économie d'environ 26\$ par porte.

L'an passé nous avons installé 2 nouvelles enseignes à l'entrée de la municipalité soit sur la route 253 et de la route 112 en provenance d'Ascot Corner. Les 2 autres seront installées bientôt sur la route 112 en provenance de Dusdwell et sur la route 214. Un estimé sera fait pour l'enseigne à l'Hôtel de Ville et le remplacement de la croix de chemin à l'intersection du chemin Bassin Sud et la route 214.

En 2021 nous avons fait la transaction du terrain dans le développement Godbout qui nous a été donné pour la contribution parcs et terrains de jeux qui représente 10% de la valeur des terrains lotis. Le parc commencera à être aménagé cette année avec une subvention du député au montant de 4 947\$ et nous prévoyons le faire en plusieurs étapes en collaboration avec un comité formé dans le secteur et le Conseil Sport Loisir de L'Estrie, donc nous débuterons l'aménagement en 2021 et une autre phase sera faite en 2022.

La Municipalité profitera du programme de subvention sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) qui permettra de financer des projets d'infrastructures prioritaires de l'ordre de 1,2 M\$. Cette somme sera investie dans les projets suivant :

- En 2020, nous avons procédé à la 3^e phase du chemin Tétreault (600 mètres)
- En 2021, le remplacement du ponceau sur le 1^{er} rang Est
- En 2022, refaire partie d'asphalte et pavage des parties, rechargement et creusage de fossés sur les chemins Gosford Est et Gosford Ouest

De plus, des travaux d'aménagement seront faits sur le chemin Cyr et Gosford afin d'améliorer l'intersection.

Concernant le service internet haute vitesse, la MRC prévoit brancher tous les résidents d'ici septembre 2022. Une carte interactive indiquant l'avancement des travaux de branchement sera disponible et nous vous tiendrons au courant.

Nous voulons que vous portiez une attention spéciale à la vitesse dans les développements sur notre territoire, plusieurs nouvelles familles sont établies ce qui apporte une population plus jeune dans ses secteurs nous vous invitons à respecter la vitesse.

COVID-19 : les séances du conseil sont présentement à huis clos, par visioconférence, jusqu'à nouvel ordre.

Les procès-verbaux intégraux de la réunion seront sur le site web de la Municipalité dans les plus brefs délais. Merci de votre compréhension.

Si vous avez des questions à poser au Conseil sur l'un ou l'autre des sujets à la suite des séances du conseil ? Écrivez-nous à l'adresse info@cantonwestbury.com avant 13 h la journée même de la séance et nous veillerons à y répondre dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, je tiens à remercier, la Direction générale, l'équipe des membres du conseil, ainsi que l'ensemble des employés de la Municipalité pour leur implication, leur engagement et leur efficacité. Derrière chaque réalisation, il y a les efforts d'une équipe qui permettent de la concrétiser.

Gray Forster, maire